

**Services Techniques / Pôle Espaces Publics**

N/Réf. : SC/SR/VC/FD/25/AUT/285

Affaire suivie par Françoise DOMERGUE

[fdomergue@bourgoinjallieu.fr](mailto:fdomergue@bourgoinjallieu.fr)

Tél. : 04 74 43 19 00

## AUTORISATION

Objet : Autorisation - Occupation du Domaine public

Organisation des Virades de l'Espoir

Le Maire de la Commune de Bourgoin-Jallieu,

**AUTORISE par la présente,**

**L'Association Vaincre La Mucoviscidose - 1540 Route d'Olouise - 38510 SERMERIEU**

A utiliser le Parc des Lilattes (partie Nord) pendant toute la durée de la manifestation :

**Le dimanche 28 septembre 2025**

**L'installation débutera le 27 septembre 2025 à partir de 12h00**

- Autorisation de mettre en place des barnums. Les éventuels assemblages de barnums ne devront pas dépasser une surface de 40m<sup>2</sup>
- Autorisation de mettre en place des structures gonflables, des stands, etc.
- **Aucune circulation et installations autorisées dans la partie réensemencée et délimitée par de la rubalise.**
- Les lieux devront être laissés propres une fois la manifestation terminée.
- Respect de l'arrêté relatif aux parcs et jardins référencé 2012 - 1039
- Pas de circulation de véhicules en dehors des allées en enrobé
- Accès véhicule pour l'installation/désinstallation par portail coté rue de la Libération. Clé à venir chercher aux services technique (16 rue Edouard Marion). Bien refermer le vantail après chaque passage.

**Dispositions relatives à la randonnée pédestre :**

- Respect du code de la route
- Les organisateurs devront prévoir un encadrement suffisant afin d'assurer et de réguler la circulation de la randonnée
- Cette manifestation ne devra en aucun cas donner lieu à un classement

A Bourgoin-Jallieu, le lundi 22 septembre 2025

Sébastien CHALESSIN

10ème Adjoint au Maire  
en charge des Espaces Publics,  
de la Voirie et des Espaces Verts

